

PLAN D'ACTION

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023
2028



**Autorité
des marchés
financiers**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-96709-5 (pdf)



TABLE DES MATIÈRES

1. Message du président-directeur général	4
2. Profil	5
3. Mission	5
4. Vision	6
5. Valeurs	6
6. Données clés en matière de développement durable	7
7. Liens avec les politiques organisationnelles	8
8. Contexte.....	12
Interne	12
Externe	13
9. Actions de développement durable	15
10. Tableau synoptique	24
11. Objectifs de développement durable des Nations Unies	28
12. Sous-objectifs retenus de la SGDD 2023-2028	29

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Les changements climatiques et les événements météo des dernières années ont relevé d'un autre cran notre sensibilité à l'égard des principes de développement durable. De tels bouleversements nous ont rappelé que des risques non financiers peuvent avoir des impacts bien réels sur le secteur financier et l'économie en général, et nous incitent aujourd'hui, en tant que régulateur, à agir de manière encore plus affirmée.

C'est dans ce contexte que l'Autorité des marchés financiers dévoile son Plan d'action de développement durable 2023-2028. Les initiatives décrites dans ce plan sont le reflet de notre volonté de soutenir l'émergence d'un secteur financier durable et plus résilient, en favorisant une meilleure intégration des risques, notamment ceux liés aux changements climatiques et, plus largement, en amenant les intervenants de l'industrie à intégrer massivement les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leurs décisions financières ainsi qu'à leur offre de produits et services.

Ces initiatives comprennent également, sur le plan organisationnel, un éventail de mesures visant le choix et l'utilisation de nos ressources, comme la promotion de l'achat québécois et l'approvisionnement responsable ou encore l'amélioration des services de l'Autorité.

Tous les employés seront encouragés à adopter des comportements favorables à la mobilité durable dans leurs déplacements visant à se rendre aux bureaux d'affaires. Une saine gestion des matières résiduelles sera également encouragée. Enfin, les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion sous leurs multiples facettes seront défendues et prônées tant dans notre environnement de travail que dans nos activités.

Par la mise en œuvre de ce plan, l'Autorité entend participer à un vaste effort collectif visant à répondre plus efficacement aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, assurer la stabilité à long terme du système financier québécois et, ce faisant, apporter sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Yves Ouellet

Président-directeur général

PROFIL

En tant que régulateur, l'Autorité agit pour l'intégrité du secteur financier et veille à son bon fonctionnement de manière à protéger les consommateurs de produits et services financiers. Elle sert de façon impartiale grand public, professionnels, entreprises et institutions. Ses activités d'encadrement touchent en tout ou en partie les secteurs des assurances, des valeurs mobilières, des instruments dérivés et de la distribution de produits et services financiers ainsi que les institutions de dépôts.

MISSION

L'Autorité des marchés financiers a pour mission d'encadrer le secteur financier québécois de manière à favoriser son bon fonctionnement et à protéger les consommateurs de produits et services financiers.

Aux termes de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, l'Autorité a pour mission de :

- prêter assistance aux consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers notamment en établissant des programmes éducationnels en matière de consommation de produits et services financiers, en assurant le traitement des plaintes reçues des consommateurs et en leur donnant accès à des services de règlement de différends;
- veiller à ce que les institutions financières et autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers et prendre toute mesure prévue à la loi à ces fins;
- assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en administrant en outre les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue à la loi à ces fins;
- assurer l'encadrement des activités de bourse et de compensation et l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en administrant notamment les contrôles prévus à la loi relativement à l'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue à la loi à ces fins;
- assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés, en veillant à ce que les entités réglementées et les autres intervenants aux marchés de dérivés se conforment aux obligations prévues par la loi;
- voir à la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers et administrer les fonds d'indemnisation prévus à la loi.

L'Autorité exerce ses fonctions et pouvoirs de manière à :

- favoriser la confiance des personnes et des entreprises à l'égard des institutions financières et autres intervenants du secteur financier quant à leur solvabilité et à l'égard de la compétence des agents, des conseillers, des courtiers, des représentants et des autres intervenants qui œuvrent dans le secteur financier;
- promouvoir une offre de produits et services financiers de haute qualité et à un prix concurrentiel pour l'ensemble des personnes et des entreprises dans toutes les régions du Québec;
- assurer la mise en place d'un cadre réglementaire efficace favorisant le développement du secteur financier et permettant l'évolution des pratiques de gestion et des pratiques commerciales dans ce secteur;
- donner aux personnes et aux entreprises un accès à une information fiable, exacte et complète sur les institutions financières et autres intervenants du secteur financier et sur les produits et services financiers offerts;
- assurer la protection du public contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses et donner accès aux personnes et aux entreprises lésées à divers modes de règlement de différends.

VISION

Dans un écosystème financier en constante évolution, l'Autorité poursuit l'ambition d'accroître davantage la valeur qu'elle procure aux consommateurs de même qu'à l'ensemble des participants de l'industrie des produits et services financiers. C'est notamment en rehaussant l'expérience de ceux et celles qui font appel aux services d'assistance de l'Autorité, en exerçant un fort leadership de réflexion et d'action à l'égard d'enjeux qui interpellent particulièrement le secteur financier québécois et en améliorant sans cesse sa performance organisationnelle que l'Autorité s'assurera de répondre plus efficacement encore aux enjeux de l'heure. Sa vision se résume ainsi : « Une Autorité à valeur ajoutée pour le consommateur et le secteur financier ».

VALEURS

L'INTÉGRITÉ

L'essence même de notre mission, ce qui nous guide dans nos décisions et nos actions.

L'EXCELLENCE

Viser des standards élevés, améliorer constamment notre savoir-faire, allier qualité et efficacité.

L'OUVERTURE

Être accessible et à l'écoute, faire preuve de transparence, nous ouvrir au changement et aux nouvelles idées.

L'ENGAGEMENT

Adhérer pleinement à notre mission et la réaliser fièrement, de façon proactive, collaborative et responsable.

DONNÉES CLÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DONNÉES CLÉS	DESCRIPTION
87 %	Taux de mobilisation des employés de l'Autorité
55 %	Proportion de femmes à l'Autorité
43 %	Proportion de femmes occupant un poste de gestion à l'Autorité
50 %	Proportion de femmes au conseil d'administration de l'Autorité
12 %	Proportion des employés s'identifiant comme membres d'une minorité visible
2 millions \$	L'Autorité a accordé un soutien financier de deux millions de dollars sur cinq ans (2019-2023) à 37 organismes communautaires voués au mieux-être économique de milliers de ménages québécois en situation critique. Ce partenariat stratégique a également permis de contribuer concrètement à l'inclusivité économique de nombreux ménages.
25 %	La politique d'acquisition de biens et services de l'Autorité prend en compte, dans ses principes directeurs, les orientations gouvernementales en matière de développement durable. Au cours de l'exercice 2022-2023, 25 % des acquisitions responsables ont été effectuées par l'Autorité, conformément aux contrats octroyés de plus de 25 000 \$, publiés au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

LIENS AVEC LES POLITIQUES ORGANISATIONNELLES

DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATIONS/OBJECTIFS	LIENS AVEC LA SGDD 2023-2028
Plan stratégique 2021-2025	<p>Objectif 1.2 : Mieux anticiper, comprendre et agir à l'égard des risques auxquels les consommateurs sont exposés</p> <p>L'entretien d'un dialogue continu avec les consommateurs permet déjà à l'Autorité de mieux prioriser ses actions. L'organisation entend poursuivre dans cette voie grâce à différents canaux de communication qui seront développés ou optimisés de manière à approfondir sa compréhension des défis et des risques auxquels les consommateurs sont confrontés, notamment en ce qui a trait à la finance durable.</p>	<p>Objectif 5.3.2. : Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité</p>
	<p>Objectif 2.1 : Exercer un fort leadership de réflexion et d'action sur des enjeux actuels et émergents</p> <p>L'Autorité formulera des positionnements clairs, en temps opportun, sur des enjeux susceptibles d'avoir un impact important sur le secteur financier québécois et continuera de se positionner de manière proactive sur les questions liées à l'encadrement et à la divulgation des facteurs ESG, comme elle l'a fait en matière de changements climatiques et d'esclavage moderne au cours des dernières années.</p>	<p>Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation</p>

DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATIONS/OBJECTIFS	LIENS AVEC LA SGDD 2023-2028
Plan stratégique 2021-2025	<p>Objectif 4.2 Améliorer notre capacité d’attirer, de développer et de fidéliser les talents</p> <p>La fidélisation des talents et la capacité de se distinguer pour les attirer et les retenir revêtent plus que jamais une importance capitale dans un contexte d’économie du savoir. L’Autorité entend donc continuer à se distinguer en faisant la promotion de sa marque employeur et en promouvant ses valeurs d’intégrité et d’ouverture pour faire de la diversité une source d’innovation, de cohésion sociale et d’intégration de toutes les différences.</p>	<p>Objectif 3.2. : Valoriser l’égalité et la diversité de notre société</p>
	<p>Objectif 4.3 Développer au sein des équipes les expertises nécessaires pour répondre aux nouveaux défis (dont entre autres les défis liés au développement durable)</p> <p>La contribution d’une main-d’œuvre qualifiée et expérimentée est essentielle pour faire face aux besoins actuels et futurs de l’organisation.</p>	<p>Objectif 1.1. : Soutenir la transition vers des modèles d’affaires durables</p> <p>Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec</p> <p>Objectif 4.3. : Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</p>

DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATIONS/OBJECTIFS	LIENS AVEC LA SGDD 2023-2028
<p>Programme de partenariats stratégiques en éducation financière, sensibilisation et recherche</p>	<p>Le Programme de partenariats stratégiques en éducation financière, sensibilisation et recherche a comme principal objectif le développement de partenariats ou le soutien à des projets ou initiatives novateurs qui répondent à des enjeux actuels ou émergents ainsi qu'à des besoins spécifiques liés à la mission de l'Autorité. Dans le cadre de ce programme, l'Autorité accorde un soutien financier aux associations de consommateurs et aux associations coopératives d'économie familiale afin qu'elles puissent réaliser davantage d'activités d'éducation financière. Ce partenariat stratégique est, dans un premier temps, lié à un enjeu économique et social au cœur de la mission de l'Autorité, soit celui d'inciter les Québécois à montrer une vigilance accrue dans la gestion de leurs finances. Dans un deuxième temps, il répond à un objectif central du programme : favoriser le développement d'initiatives à fort impact et aux retombées mesurables pour la population québécoise.</p>	<p>Objectif 3.1.2. : Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale</p>
<p>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</p>	<p>L'Autorité a mis en place un plan d'action tenant compte d'un ensemble de mesures à l'égard des personnes handicapées afin d'éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées soit en tant qu'employées, soit en faisant partie de la population utilisant un des services de l'Autorité. Dans ce sens, l'Autorité soumet à l'Office des personnes handicapées du Québec un rapport de son effectif accompagné d'un plan d'action des mesures à mettre en place pour l'embauche, l'accueil et l'intégration de la clientèle ciblée.</p>	<p>Objectif 3.2. : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>

DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATIONS/OBJECTIFS	LIENS AVEC LA SGDD 2023-2028
<p>Programme d'accès à l'égalité en emploi</p>	<p>Dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité en emploi, l'Autorité s'assure de la représentation équitable des personnes issues des groupes cibles dans tous les types d'emploi. Elle s'assure également de repérer et de corriger les pratiques et les règles de gestion des ressources humaines qui pourraient potentiellement exclure ou désavantager ces personnes.</p>	<p>Objectif 3.2. : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p>
<p>Politique d'acquisition de biens et services</p>	<p>La Politique d'acquisition de biens et services établit les orientations et définit les lignes directrices de l'Autorité en matière de gestion contractuelle.</p> <p>Par l'adoption et la mise en œuvre de la Politique, l'Autorité confirme l'importance qu'elle accorde au respect du cadre légal, de son cadre normatif interne et des principes directeurs en matière de gestion contractuelle, dont l'intégrité et la transparence.</p>	<p>Objectif 5.4. : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable</p>

CONTEXTE

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD 2023-2028) de l'Autorité des marchés financiers vise à consolider le positionnement de l'organisation en matière de développement durable.

Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Il s'articule autour des priorités énoncées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD 2023-2028). Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a transmis aux ministères et organismes des attentes précises de participation aux objectifs de la SGDD 2023-2028, correspondant aux sous-objectifs de celle-ci. L'Autorité a analysé les attentes exprimées et a confirmé la prise en compte de toutes celles qui lui ont été adressées. De chacune de ces attentes découle minimalement une action.

L'Autorité contribuera ainsi directement à 2 des 5 orientations stratégiques, à 6 des 20 objectifs et à 1 des 5 chantiers de la SGDD 2023-2028.

Les actions de développement durable mises de l'avant par l'Autorité sont reliées à son statut d'organisme public ou de régulateur du secteur financier qui agit pour que le secteur financier demeure dynamique, intègre et digne de la confiance du public.

Un suivi annuel de la réalisation du PADD 2023-2028 sera effectué par l'entremise du rapport annuel de gestion de l'Autorité, en conformité avec la *Loi sur le développement durable*.

Interne

La promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans les diverses activités et dans l'environnement de travail de l'organisation est au cœur des préoccupations de l'Autorité. Au cours des dernières années, l'organisation a affiché cette volonté de plusieurs manières. L'obtention et le maintien de la certification Or décernée par l'organisme La Gouvernance au Féminin, l'inscription de nombreuses collègues au cours des dernières années aux programmes de formation de l'Effet A ainsi que la mise sur pied et le soutien accordé à un comité fort actif dont le mandat est d'appuyer le développement et le rayonnement des femmes à l'Autorité, notamment, témoignent de l'importance accordée par l'organisation à la parité et à l'équité.

En ce qui a trait à la diversité et à l'inclusion, l'Autorité a mené diverses actions afin de s'assurer d'être un milieu de travail plus inclusif et de livrer des services plus accessibles et adaptés aux consommateurs qui sollicitent ses services. Notamment, une importante démarche de réflexion et de consultation a été conduite en 2021 avec la haute direction et l'ensemble des gestionnaires à l'égard des pratiques en vigueur en matière d'inclusion.

Soucieuse de garantir l'accessibilité à ses milieux et services, l'Autorité s'est dotée d'un solide plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel a obtenu une mention d'excellence de l'Office des personnes handicapées du Québec. Au chapitre des actions entreprises au cours des deux dernières années en matière d'inclusion figurent des formations offertes et suivies par les membres de l'équipe responsable du recrutement sur les biais inconscients et la dotation inclusive ainsi que des activités de sensibilisation suivies par des membres de la haute direction sur les réalités autochtones.

Accordant beaucoup d'importance à la prévention du harcèlement et de l'intimidation, l'Autorité a mis à jour ses politiques en matière de harcèlement, discrimination et intimidation, et s'assure que ses employés soient sensibilisés et formés en continu sur leurs droits et obligations en la matière.

Souhaitant faire évoluer plus encore ses pratiques en matière de diversité, équité et inclusion, l'Autorité a également renforcé son expertise en embauchant des ressources clés supplémentaires. Au cours des cinq prochaines années, cette démarche devrait permettre à l'organisation de se doter d'une structure organisationnelle, d'un mode de gouvernance adapté ainsi que d'une stratégie organisationnelle en matière de diversité, équité et inclusion.

Dans le cadre de cette stratégie, l'Autorité compte se doter de mécanismes et pratiques structurants et systématiques afin de continuer de diversifier ses effectifs, en rehaussant la représentativité des groupes minoritaires, et de s'assurer d'une culture la plus inclusive possible.

Au chapitre des actions envisagées figurent, entre autres, l'élaboration de certaines politiques, l'établissement de divers partenariats externes pour le recrutement de candidats issus de groupes minoritaires, la dispensation de diverses activités de sensibilisation et de formation tant pour les gestionnaires que pour les employés et la révision des profils de compétences. L'Autorité peut d'ailleurs compter sur un conseil d'administration actuellement composé d'autant d'hommes que de femmes parmi ses membres indépendants.

En plus des questions de diversité, d'équité et d'inclusion, l'Autorité propose des actions concrètes en matière de durabilité de ses interventions et de gouvernance du développement durable, d'approvisionnement responsable, de mobilité durable et de gestion des matières résiduelles.

L'achat de produits québécois et l'approvisionnement responsable seront encouragés pour l'ensemble des acquisitions de 25 000 \$ ou plus, et formalisés au moyen du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Les infrastructures et les services de l'Autorité verront leur efficacité et leur résilience améliorées, en termes de durabilité, tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, chaque année, l'Autorité offrira une activité de sensibilisation en matière de mobilité durable à l'ensemble de ses employés. L'objectif consistera à les encourager à adopter des comportements favorables à la mobilité durable lorsqu'ils se déplacent au bureau, entre les deux places d'affaires de l'Autorité ou lors de leurs déplacements hors Québec.

Enfin, l'ensemble des employés seront sensibilisés à l'importance de composter, recycler et revaloriser des matières résiduelles à la maison et au travail, dans le contexte où trop de produits de consommation finissent encore leur vie dans les lieux d'élimination. Lorsque la réduction à la source n'est pas envisageable, l'Autorité prônera le réemploi, le recyclage et le compostage des matières.

Externe

La collectivité fait face à un grand défi : créer les conditions d'une prospérité s'appuyant sur une vision à long terme et tenant compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

L'économie a déjà bien entamé sa transition. Les marchés financiers ne peuvent rester à l'écart et constituent un levier d'accélération de ces transformations en permettant à la fois l'allocation des capitaux et la gestion des risques.

Les questions liées à la finance durable et au développement durable posent donc des défis propres à chacun des domaines du secteur financier encadrés par l'Autorité.

À titre de régulateur intégré chargé d'établir les règles et les normes dans l'industrie financière et de favoriser l'adoption des meilleures pratiques, l'Autorité a un rôle central à jouer dans cette transformation en continuant à favoriser l'émergence de marchés financiers qui répondent aux changements auxquels nos sociétés font face et en accélérant la transition vers un modèle plus durable.

Pour y arriver, l'Autorité met de l'avant quatre orientations dans ses travaux en finance durable :

Accroître la transparence et faciliter l'intégration des facteurs ESG dans l'évaluation des investissements et des autres décisions financières

Comme le souligne le plan stratégique 2021-2025 de l'Autorité, divers gouvernements, s'appuyant notamment sur l'Accord de Paris, adoptent ou encouragent la mise en œuvre de politiques visant la taxation du carbone, la canalisation de l'investissement vers des industries moins polluantes, une meilleure intégration des risques financiers liés aux changements climatiques par le secteur industriel et financier, puis un encadrement approprié de l'investissement climatique et durable.

En lien avec ces initiatives, on assiste à l'émergence de nouvelles classes d'actifs financiers dites « vertes » ou « durables » dont le cadre réglementaire est encore en développement sur le plan international.

Les consommateurs de produits et services financiers ont ainsi accès à une offre croissante de produits financiers intégrant des critères de durabilité. Ces produits, qualifiés de « verts », « ESG » ou « durables », visent l'investissement dans la transition vers une économie mondiale plus sobre en carbone et globalement plus respectueuse de l'environnement et de certaines normes sociales et de gouvernance.

Cette tendance croissante à l'adoption de critères ESG par les gestionnaires de portefeuille, les investisseurs institutionnels et les investisseurs particuliers amène les émetteurs assujettis à publier un nombre croissant de rapports qui présentent certaines informations ESG ou à intégrer ce type d'information dans leurs documents de placement et d'information continue. À l'heure actuelle, il existe une multitude de cadres d'adhésion volontaire pour fournir cette information, mais le cadre réglementaire sur les plans national et international est aussi en mutation rapide et va probablement se cristalliser autour de normes telles que celles de l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

Suivant ces développements, l'Autorité étudie la manière dont elle pourrait adopter, appliquer ou être autrement informée par ces normes dans le cadre de son encadrement de divers types d'assujettis.

L'Autorité se questionne elle-même sur la pertinence de développer une divulgation conforme à ces normes dans le cadre de ses rapports organisationnels sur ses propres activités.

Renforcer la résilience des institutions financières

Il est également reconnu que les risques liés aux changements climatiques comptent depuis plusieurs années parmi les plus importants pour l'économie mondiale. Étant donné leur probabilité de survenance et leurs impacts potentiels, ces risques sont réputés d'ordre systémiques puisqu'ils représentent une menace réelle à la stabilité du secteur financier.

Ces constats interpellent les régulateurs à travers le monde et, dans cette optique, plusieurs d'entre eux mettent en place des mesures visant à protéger les systèmes financiers des effets du dérèglement climatique ainsi que des effets attribuables à la transition vers une économie plus sobre en carbone. À l'instar de ses pairs, l'Autorité mise sur le renforcement de la résilience du système financier et des institutions financières qu'elle encadre. Ces dernières doivent désormais intégrer les risques liés aux enjeux ESG, et particulièrement ceux liés aux changements climatiques, dans leur processus de gestion de risques.

En conséquence, l'encadrement prudentiel du capital et des liquidités, et des pratiques commerciales des institutions financières faisant affaire au Québec doit être adapté aux risques liés aux changements climatiques, tant en matière de risque physique que de risque de transition.

Faire évoluer les pratiques de gouvernance afin qu'elles répondent aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Les entreprises font face à un ensemble de risques et de défis, mais aussi d'opportunités dans un environnement d'affaires qui est de plus en plus volatil, incertain, complexe et ambigu. Les thèmes liés à la durabilité en font d'ailleurs partie. Les fondements et les pratiques actuelles de gouvernance ont été développés il y a maintenant plus de 20 ans et permettaient de répondre aux besoins de l'époque. Cette époque n'est plus le monde dans lequel nous vivons. Puisque les attentes sociales à l'égard des entreprises se sont considérablement accrues, il convient de travailler à faire évoluer les pratiques de gouvernance afin qu'elles répondent aux enjeux d'aujourd'hui, voire de demain.

Mobiliser l'expertise nécessaire pour répondre aux défis et travailler collectivement sur ces enjeux

Dans ses actions en finance durable, l'Autorité appuiera encore plus fortement l'écosystème québécois afin de continuer à positionner le Québec comme un leader en matière environnementale et dans sa volonté de bâtir une économie plus durable.

L'Autorité entend accroître dans les prochaines années son appui à cet écosystème. Elle le fera en offrant son expertise et/ou des contributions financières à divers projets de recherche innovants en finance durable et à des séminaires stratégiques s'intéressant aux questions reliées à la finance durable.

Elle favorisera le partage d'expertise et l'engagement auprès de l'ensemble des parties prenantes, notamment afin que son encadrement tienne compte des préoccupations du secteur financier, des entreprises de l'économie réelle et des investisseurs et que les questions de finance durable demeurent un élément clé distinctif du secteur financier québécois.

L'Autorité fera preuve de leadership d'influence au sein de divers forums au Québec, au Canada et à l'international, de même qu'auprès des organismes de normalisation internationaux.

À titre d'exemple, l'Autorité est un membre influent au sein de groupes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. Elle entend accroître sa participation à ces travaux.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Autorité reconnaît l'apport de chacun dans la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, elle vise à accroître la prise en compte des enjeux liés au développement durable dans son fonctionnement interne ainsi que dans le cadre de ses divers champs de compétence.

ACTION 1

Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation – L'Autorité en tant qu'organisme public et régulateur du secteur financier

L'Autorité a en place un processus organisationnel permettant d'établir son plan stratégique. Lors de l'établissement de son prochain plan, elle évaluera la durabilité de celui-ci, soit la prise en compte des 16 principes de développement durable dans ses initiatives stratégiques structurantes. Parmi ces interventions structurantes envisagées être approuvées à haut niveau, il y aurait les retombées pour l'Autorité de la nouvelle stratégie de diversité, équité et inclusion ainsi que la perspective de transformation des pratiques existantes liées aux acquisitions responsables. L'Autorité veille à respecter les cibles établies par le MELCCFP en termes d'activités structurantes.



5.1. PLACER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE DES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes stratégiques ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

FINANCE DURABLE

La finance durable est une approche économique qui, en plus de tenir compte des critères financiers habituels, intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'utilisation de ressources financières. Il s'agit d'un levier d'action considérable pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable, et d'un moyen performant de gérer de nouveaux risques, dont ceux associés aux changements climatiques, ainsi que d'identifier de nouvelles occasions de développement économique. En assurant un encadrement et une surveillance appropriés de l'information ESG de ses assujettis et des produits financiers qui intègrent des critères de durabilité, l'Autorité pourra favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à de tels critères en favorisant la confiance des personnes et des entreprises à l'égard des intervenants du secteur financier qui agissent sur ces questions.

La SGDD prévoit l'établissement d'une feuille de route pour développer le nouvel écosystème de la finance durable au Québec et le positionner sur la scène internationale. Avec le ministère des Finances du Québec, le MELCCFP et les autres partenaires du secteur financier, l'Autorité réfléchira aux mesures requises pour appuyer le secteur financier et les entreprises dans le but de répondre aux nouvelles exigences des investisseurs et de développer de nouvelles approches en matière d'innovation financière durable et d'impacts. L'Autorité sera l'un des contributeurs principaux à la réflexion quant à la divulgation des risques ESG par les diverses entreprises et organisations et à l'encadrement des produits financiers qui répondent à des critères de durabilité.

ACTION 2

Favoriser la croissance des investissements de l'Autorité répondant à des critères de durabilité – L'Autorité en tant qu'organisme public

Comme l'ensemble des actifs de l'Autorité sont gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), son portefeuille contribuera directement à favoriser la croissance des investissements répondant à des critères de durabilité. En effet, la CDPQ s'est engagée à respecter les plus hauts standards en matière d'investissement durable à travers sa Politique d'investissement durable et sa Stratégie climatique.



Elle s'est dotée de cibles ambitieuses en lien avec des critères ESG précis et réalise une reddition de comptes annuelle de l'évolution de son portefeuille global en fonction de ces cibles par la publication d'un Rapport d'investissement durable. Ces indicateurs et cibles seront également intégrés à son Plan de développement durable 2023-2028 et l'on pourra en suivre l'évolution dans son Rapport de développement durable annuel. De plus, la CDPQ a mis sur pied une table d'échange sur l'investissement durable à laquelle l'Autorité sera appelée à participer afin d'échanger sur les meilleures pratiques en matière d'investissement durable.

5.3. INVESTIR DE FAÇON DURABLE AU PROFIT DES QUÉBÉCOIS

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.2. Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	Ajout de notions et de principes d'investissement durable dans la philosophie d'investissement et la politique de placement de l'Autorité	Politique de placement de l'Autorité complétée	Mise à jour de la politique de placement	Mise à jour de la politique de placement	Mise à jour de la politique de placement	Mise à jour de la politique de placement

ACTION 3

Diffuser dynamiquement un contenu éducatif ESG dans un langage clair et simple et le plus fidèle possible à l'évolution réglementaire québécoise – L'Autorité en tant que régulateur du secteur financier

Par la promotion dynamique d'un contenu à jour et pertinent sur les médias sociaux, l'Autorité offre une référence ESG neutre et objective aux Québécois. Ce contenu aidera les Québécois à mieux exprimer leurs besoins quant aux produits et services d'investissement afin que ceux-ci répondent concrètement à leurs attentes en matière de durabilité. Ils seront aussi plus vigilants quant au risque d'écoblanchiment. Ainsi, l'Autorité entend accentuer les efforts qu'elle déploie pour accroître la littératie financière quant aux questions reliées à la finance durable.



5.3. INVESTIR DE FAÇON DURABLE AU PROFIT DES QUÉBÉCOIS

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.2. Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	Nombre d'initiatives favorisant l'accroissement de la littératie financière portant sur des questions reliées à la finance durable	4 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	5 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	5 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	6 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	6 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu

ACTION 4

Offrir un soutien financier à des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la consultation budgétaire et la défense des droits des consommateurs de produits et services financiers – L’Autorité en tant qu’organisme public

L’Autorité, par son Programme de partenariats stratégiques en éducation financière, sensibilisation et recherche, offre un soutien financier aux associations coopératives d’économie familiale et aux associations de consommateurs du Québec. Ces organismes communautaires jouent un rôle essentiel en consommation et en consultation budgétaire pour des ménages en situation financière critique. Ce soutien financier permet de contribuer à l’inclusion sociale et économique au sein de nombreuses communautés du Québec.



3.1. ASSURER UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE JUSTE

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d’économie sociale	Nombre de partenariats stratégiques conclus avec des organismes communautaires offrant notamment des services touchant la consommation et la consultation budgétaire	37 partenariats soutenant 15 000 activités	38 partenariats soutenant 15 500 activités	39 partenariats soutenant 16 000 activités	40 partenariats soutenant 16 500 activités	40 partenariats soutenant 17 000 activités

MARCHÉS PUBLICS

En plus de soutenir le fonctionnement des activités gouvernementales, les marchés publics constituent un outil de développement économique d'envergure offrant la possibilité aux organismes publics d'acquérir des produits durables et des technologies propres québécoises dans le respect des accords de commerce.

ACTION 5

Accroître la proportion des acquisitions responsables de l'Autorité en appliquant les dispositions prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics en matière de développement durable – L'Autorité en tant qu'organisme public

L'Autorité priorise l'achat québécois et l'approvisionnement responsable dans son processus d'acquisition de biens et de services, conformément aux consignes du MELCCFP. Les dispositions du projet de loi 12, *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, sont venues modifier la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), obligeant ainsi les ministères et organismes publics, comme l'Autorité, à privilégier et intégrer de nouvelles mesures en matière de développement durable pour la gestion et l'octroi de leurs contrats et appels d'offres.

D'ailleurs, l'Autorité applique déjà ces dispositions en privilégiant des fournisseurs québécois ou canadien pour ses octrois de gré à gré et également pour ses appels d'offres sur invitation.

De plus, l'Autorité identifie, lorsqu'applicable pour chaque contrat, le ou les indicateur(s) d'acquisition responsable proposé(s) par le MELCCFP par le biais d'un formulaire qui est rempli par les fournisseurs. Les unités administratives visées par l'achat de biens et services sont également sensibilisées à l'acquisition responsable dans le choix ou l'invitation du ou des fournisseur(s).

Afin de continuer à accroître la part des acquisitions responsables, l'Autorité intégrera, outre les considérations habituelles, comme le rapport qualité-prix et la disponibilité, des facteurs de durabilité et des choix considérant les impacts environnementaux, sociaux et économiques dans la sélection de produits, services et fournisseurs.

Concrètement, cela pourra se traduire en accordant une préférence en fonction de la valeur ajoutée québécoise ou canadienne dans le cadre d'un appel d'offres public sous les seuils de l'AECG (art. 14.1 al.2 LCOP) et/ou en privilégiant l'inclusion dans les documents d'appel d'offres public et sur invitation, selon le cas, d'au moins une condition relative au caractère responsable de l'acquisition, sur le plan environnemental, social ou économique (types : condition d'admissibilité, marge préférentielle, exigence technique ou un critère d'évaluation). Le choix de la condition et des types fera partie de l'analyse avec l'unité administrative visée par l'achat et tiendra également compte du marché (fournisseurs potentiels, concurrence). Ainsi, l'ensemble des acquisitions de 25 000 \$ ou plus réalisées par l'Autorité, publiées au moyen du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), sont visées.



5.4. UTILISER LES MARCHÉS PUBLICS COMME LEVIER DE CROISSANCE DURABLE

Sous-objets de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions responsables effectuées par l'Autorité, publiées au SEAO Mesure de départ : 25 % du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023	54 % complété	58 % complété	60 % complété	62 % complété	65 % complété

MOBILITÉ DURABLE

Le secteur du transport, en essor depuis plusieurs années, demeure celui qui émet le plus de gaz à effet de serre au Québec.

La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement.

Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et peu nocive pour la santé humaine et les écosystèmes.

ACTION 6

Accroître le nombre d'employés qui utilisent un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l'auto solo pour se rendre au bureau – L'Autorité en tant qu'organisme public

L'Autorité est consciente des enjeux liés aux changements climatiques et souhaite encourager ses employés à adopter des comportements favorables à la mobilité durable dans leurs déplacements lorsqu'ils se rendent au bureau.

La situation géographique des bureaux d'affaires de l'Autorité (édifices loués) à Québec et à Montréal contribue à encourager la part modale du transport actif et collectif ainsi que la mobilité durable. À cette fin, l'Autorité met déjà à la disposition de ses employés des espaces de stationnement pour les vélos à chacun de ses bureaux d'affaires.

De plus, des stations d'autobus à Québec sont à proximité des bureaux, dont une devant l'édifice, et une station de métro intérieure est offerte à Montréal ainsi qu'une autre à l'extérieur, devant l'édifice. Sans compter que la gare centrale de train (Via Rail) est située à quelques pas des bureaux de Montréal. Les employés peuvent également profiter des espaces de stationnement avec bornes de recharge mis à leur disposition par les bailleurs des édifices loués par l'Autorité.

Ainsi, afin de continuer à accroître la part modale du transport actif et collectif et des solutions de rechange à l'auto solo, un sondage sera réalisé auprès des employés de l'Autorité afin de connaître leurs habitudes de déplacement vers le bureau.



L'Autorité encouragera ensuite les employés, par le biais de communiqués et de concours (ex. : tirage de passes de métro et d'autobus, billets gratuits pour l'utilisation du BIXI), à préconiser le transport en commun, le vélo, la marche, le covoiturage ou tout autre moyen de transport économique et écologique pour se rendre au travail.

Finalement, l'Autorité utilisera les données du sondage sur les habitudes de déplacement année après année, afin de mesurer la part modale du transport, et ce, afin de déterminer le pourcentage d'augmentation d'employés qui utilisent un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l'auto solo pour se rendre au bureau.

5.8. OPÉRER UN CHANGEMENT VERS DES MODES DE DÉPLACEMENT PLUS DURABLES

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	Proportion des employés qui utilisent un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l'auto solo pour se rendre au bureau	Sondage à mettre en place afin de déterminer la mesure de départ	Mesure de départ établie	Progression d'au moins 1 % par rapport à la mesure de départ	Progression d'au moins 2 % par rapport à la mesure de départ	Progression d'au moins 3 % par rapport à la mesure de départ

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une quantité encore trop importante de produits de consommation finissent leur vie dans les lieux d'élimination. Une saine gestion des matières résiduelles est donc essentielle à la lutte contre les changements climatiques.

ACTION 7

Accroître la performance de la valorisation des matières résiduelles des bâtiments occupés par l'Autorité – L'Autorité en tant qu'organisme public

L'Autorité est locataire des bâtiments qu'elle occupe et collabore avec les bailleurs de ces édifices.

L'Autorité contribue à l'effort gouvernemental visant à réduire l'élimination de matières résiduelles de manière à n'éliminer que le résidu ultime, soit tout déchet qui ne peut être réutilisé, recyclé ou composté. L'Autorité met d'ailleurs en place des actions concrètes pour valoriser l'utilisation des matières résiduelles. Par exemple, une tasse réutilisable est remise à tous les nouveaux employés, des boîtes de recyclage K-Cycle pour les capsules de café utilisées sont mises à la disposition sur chaque étage des édifices et, à proximité des machines à café, des pichets d'eau et des verres réutilisables sont offerts et disponibles pour les rencontres à l'interne.

Ainsi, lorsque la réduction à la source n'est pas envisageable, l'Autorité prône le réemploi, le recyclage et le compostage des matières, dans cet ordre.

À cette fin, l'Autorité poursuivra ses efforts pour améliorer la valorisation des matières résiduelles en visant l'obtention des attestations ICI on recycle+ (IOR+) pour les bâtiments qu'elle occupe, et ce, d'ici 2026. Ce programme de reconnaissance permettra d'améliorer la performance du système de gestion des matières résiduelles des bâtiments occupés, par exemple en réduisant les déchets à la source et en optimisant la récupération des matières recyclables.

L'Autorité pourra également utiliser des outils de communication (affichage, signalisation, courriels, capsules) destinés à ses employés afin de les informer et les sensibiliser, par exemple à l'utilisation des bacs mis à leur disposition, et ce, afin de renforcer les comportements et l'importance de valoriser les matières résiduelles.



5.7. VALORISER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Proportion des bureaux d'affaires dont l'Autorité est locataire détenant l'attestation IOR+ Mesure de départ: s. o. (nouvel indicateur)	0 % Note : analyse du programme IOR+ pour les bureaux d'affaires de Montréal et de Québec	0 % Note : obtenir l'attestation IOR+ pour les bureaux d'affaires de Montréal et de Québec		50 % Note : 100 % pour le bureau d'affaires de Montréal et 0 % pour le bureau d'affaires de Québec	100 % Note : 100 % pour le bureau d'affaires de Montréal et 100 % pour le bureau d'affaires de Québec

ACTIONS NE FAISANT PAS PARTIE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

L'Autorité prône un environnement de travail sain, juste et inclusif pour l'ensemble de ses employés, quelles que soient les caractéristiques qui leur sont propres.

L'Autorité reconnaît qu'un tel environnement favorise l'innovation, l'efficacité et une meilleure prise de décision, et permet de rehausser le sentiment d'appartenance de ses employés.

ACTION 8

Favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du personnel de l'Autorité – L'Autorité en tant qu'organisme public

L'Autorité met de l'avant diverses initiatives afin de créer un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif pour ses employés. L'Autorité entend poursuivre les efforts déjà en cours et bien ancrés, tels que son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, l'actualisation de son plan d'accès en matière d'accès à l'égalité en emploi, ses actions en matière de prévention du harcèlement, etc.

Au cours des prochaines années, l'Autorité compte se doter d'une stratégie plus articulée et d'une solide structure de gouvernance en matière d'équité, diversité et inclusion afin de mieux coordonner ses diverses actions pour un impact accru dans toutes les sphères de ses activités, notamment au bénéfice de ses employés.



VALORISER L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
S. O.	Augmenter le nombre d'interventions en faveur d'un milieu de travail diversifié, équitable et inclusif	10 interventions	15 interventions	20 interventions	25 interventions	30 interventions

ACTION 9

Sensibiliser les employés de l'Autorité aux enjeux et perspectives liés au développement durable – L'Autorité en tant qu'organisme public

L'Autorité entend déployer diverses actions afin d'informer ses employés et de les sensibiliser à divers enjeux liés au développement durable et aux facteurs ESG. Ces diverses actions pourront prendre la forme de communications internes, de partage de travaux comme des rapports ou encore d'activités plus formelles de sensibilisation ou de formation.



VALORISER L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ

Sous-objectifs de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
S. O.	Augmenter le nombre d'interventions en formation	1 activité de formation	2 activités de formation	3 activités de formation	3 activités de formation	3 activités de formation

TABLEAU SYNOPTIQUE

Sous-objectifs de la SGDD	Actions		Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1.	1	Évaluer la durabilité des interventions structurantes de l'organisation	Proportion des interventions structurantes stratégiques ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
5.3.2.	2	Favoriser la croissance des investissements de l'Autorité répondant à des critères de durabilité	Ajout de notions et de principes d'investissement durable dans la philosophie d'investissement et la politique de placement de l'Autorité	Politique de placement de l'Autorité complétée	Mise à jour de la politique de placement	Mise à jour de la politique de placement	Mise à jour de la politique de placement	Mise à jour de la politique de placement

Sous-objectifs de la SGDD		Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.2. (suite)	3	Diffuser dynamiquement un contenu éducatif ESG dans un langage clair et simple et le plus fidèle possible à l'évolution réglementaire québécoise	Nombre d'initiatives favorisant l'accroissement de la littératie financière portant sur des questions reliées à la finance durable	4 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	5 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	5 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	6 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu	6 initiatives de mise à jour, de développement et de diffusion de contenu
3.1.2.	4	Offrir un soutien financier à des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la consultation budgétaire et la défense des droits des consommateurs de produits et services financiers	Nombre de partenariats stratégiques conclus avec des organismes communautaires offrant notamment des services touchant la consommation et la consultation budgétaire	37 partenariats soutenant 15 000 activités	38 partenariats soutenant 15 500 activités	39 partenariats soutenant 16 000 activités	40 partenariats soutenant 16 500 activités	40 partenariats soutenant 17 000 activités

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028	
5.4.1.	5	Accroître la proportion des acquisitions responsables de l'Autorité en appliquant les dispositions prévues à la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> en matière de développement durable	Proportion des acquisitions responsables effectuées par l'Autorité, publiées au SEAO Mesure de départ : 25 % du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023	54 % complété	58 % complété	60 % complété	62 % complété	65 % complété
5.8.2.	6	Accroître le nombre d'employés qui utilisent un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l'auto solo pour se rendre au bureau	Proportion des employés qui utilisent un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l'auto solo pour se rendre au bureau	Sondage à mettre en place afin de déterminer la mesure de départ	Mesure de départ établie	Progression d'au moins 1 % par rapport à la mesure de départ	Progression d'au moins 2 % par rapport à la mesure de départ	Progression d'au moins 3 % par rapport à la mesure de départ

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1.	7	Accroître la performance de la valorisation des matières résiduelles des bâtiments occupés par l'Autorité	Proportion des bureaux d'affaires dont l'Autorité est locataire détenant l'attestation IOR+ Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	0 % Note : analyse du programme IOR+ pour les bureaux d'affaires de Montréal et de Québec	0 % Note : obtenir l'attestation IOR+ pour les bureaux d'affaires de Montréal et de Québec	50 % Note : 100 % pour le bureau d'affaires de Montréal et 0 % pour le bureau d'affaires de Québec	100 % Note : 100 % pour le bureau d'affaires de Montréal et 100 % pour le bureau d'affaires de Québec

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme.



Objectif 1 : Pas de pauvreté

La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité.



Objectif 2 : Faim « zéro »

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté.



Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable.



Objectif 4 : Éducation de qualité

Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable.



Objectif 5 : Égalité entre les sexes

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.



Objectif 6 : Eau propre et assainissement

Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre.



Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.



Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.



Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Les investissements dans l'infrastructure sont essentiels pour parvenir au développement durable.



Objectif 10 : Inégalités réduites

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



Objectif 11 : Villes et communautés durables

L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités.



Objectif 12 : Consommation et production durables

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».



Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

La lutte contre le réchauffement climatique est devenue un élément indissociable de la réalisation du développement durable.



Objectif 14 : Vie aquatique

La gestion prudente de nos océans et mers est vitale pour un avenir durable.



Objectif 15 : Vie terrestre

La déforestation et la désertification posent des défis majeurs au développement durable.



Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Promotion de sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice pour tous et renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.



Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Des partenariats inclusifs construits sur des principes, des valeurs, une vision et des objectifs communs sont nécessaires.



Tous les objectifs

Pour de plus amples renseignements sur les objectifs de développement durable 2030 et leurs cibles, veuillez consulter le <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

SOUS-OBJECTIFS RETENUS DE LA SGDD 2023-2028

GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
	5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
FINANCE DURABLE	5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois
	5.3.2. Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité
MARCHÉS PUBLICS	5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable
	5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	5.7. Valoriser les matières résiduelles
	5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles
MOBILITÉ DURABLE	5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
	5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État
DIVERSITÉ, ÉGALITÉ ET INCLUSION	3.1. Assurer une transition socio-écologique juste
	3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale

Québec

Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
418 525-0337

Montréal

800, rue du Square-Victoria, bureau 2200
Montréal (Québec) H3C 0B4
514 395-0337

Sans frais 1 877 525-0337

lautorite.qc.ca